



stopper un chantier pour problème

Par **nivergere**, le **03/07/2012** à **10:33**

Bonjour,

Je suis en train de faire construire une piscine depuis mars, la maçonnerie est faite, mais il y a eu un problème la chape à des fissures et de l'eau est remontée de la nappe. Je n'ai pas de puis de décompression car le pisciniste ne m'en a pas proposé, et au moment du montage de la piscine il a dit au maçon que je n'en voulais pas car je n'avais les moyens.

Cela fait depuis fin mars qu'il y a le problème, le pisciniste m'a balader sur des dates de rendez-vous ou il n'est jamais venu...

Hier les maçons sont venus pour réparer la chape, à la base il fallait la refaire dicit le pisciniste et en fin de compte ils ont fait du rafistolage, sans combler les fissures. Aujourd'hui il doit venir poser le Liner, mais l'eau remonte toujours du sol. Puis-je arreter le chantier et faire venir un expert pour me dire ce qu'il en ait ou dois-je attendre la fin de chantier pour mettre un avis de réserve, et lancer une procédure.

Merci

Par **seb544**, le **03/07/2012** à **10:42**

Bonjour

Avez vous déjà payé en totalité les travaux?

Un recours contre une entreprise ou un artisan n est possible qu en cas de payement intégral de la facture